



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial**

**Arrêté modificatif n°4 portant composition du comité permanent  
de la commission consultative de l'environnement  
pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023)**

**LE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'urbanisme notamment les articles L112-3 ; R112-3 et suivants ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 571-13, R 571-70 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2011 modifié portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 modifié portant renouvellement de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique (mandat 2020-2023) ;
- Vu** la désignation de M. Jean-Michel MARCHAND pour siéger en remplacement de M. Michel JOUBIOUX en qualité de titulaire représentant la LPO Loire-Atlantique au sein du 3<sup>ème</sup> collège de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nante-Atlantique ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport Nantes-Atlantique est modifié comme suit pour ce qui concerne la désignation du représentant de la LPO Loire-Atlantique :

## 1 Au titre des représentants des associations :

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Jean-Michel MARCHAND</b> LPO Loire-Atlantique	Mme Marie-Joseph VEYRAC Société Nationale de Protection de la Nature

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 modifié restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** La composition du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique en vigueur à la date de signature du présent arrêté est jointe en annexe.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique et sera notifié aux membres de la commission.

Nantes, le 20 juin 2023

**Le Préfet,**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY

### Délais et voies de recours

Le demandeur dispose d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

En cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Les tiers à la décision peuvent, dans les mêmes conditions que le demandeur, exercer leur droit de recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

## ANNEXE

Composition en vigueur du comité permanent de la commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Nantes-Atlantique

### 1 Au titre des représentants des professions aéronautiques :

TITULAIRES	SUPPLÉA NTS
<b>M. Guillaume GRAVELINE</b> Contrôleur de la navigation aérienne SNA Ouest	<b>Mme Véronique COROUGE</b> Contrôleuse de la navigation aérienne SNA / Ouest
<b>M. Florian BERNARDET</b> Compagnie Volotea	<b>M. Olivier MERDRIGNAC</b> Chef d'escale de la compagnie Volotea
<b>M.Reginald OTTEN</b> EasyJet	<b>M. Hubert BOIDOT</b> EasyJet
<b>M. Xavier LORTAT-JACOB</b> Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Rémi MOTTE</b> Aéroports du Grand Ouest
<b>M. Alexandre MONNIER</b> Aviapartner	En cours de désignation
<b>M. Marc DELAUNAY</b> Représentant du personnel - Aéroports du Grand Ouest	<b>M. Yves-Olivier LENORMAND</b> Aéroport du Grand Ouest
<b>M. Hervé BIDET</b> Aéroports du Grand Ouest	En cours de désignation

### 2 Au titre des représentants des collectivités

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>M. Bertrand AFFILÉ</b> Nantes Métropole	<b>M. Pascal PRAS</b> Nantes Métropole
<b>M. Fabrice ROUSSEL</b> Nantes Métropole	<b>M. Tristan RIOM</b> Nantes Métropole
<b>M. Jean-Claude LEMASSON</b> Maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu	<b>M. Jacques GARREAU</b> Nantes Métropole
<b>Mme Sandra IMPERIALE</b> Maire de Bouguenais	<b>M. Thomas QUERO</b> Nantes Métropole
<b>M. Jacques PINEAU</b> Conseiller municipal de Rezé	<b>M. Alain VEY</b> Nantes Métropole
<b>M. Yannick FETIVEAU</b> Maire de Pont-Saint-Martin	<b>M. Johann BOBLIN</b> Maire de La Chevrolière
<b>M. Freddy HERVOCHON</b> Conseil départemental	<b>M. Ugo BESSIERE</b> Conseil départemental

### 3. Au titre des représentants des associations

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>M. Jérôme DYON</b> CPIE Nantes Écopole	<b>M. Christophe LACHAISE</b> CPIE Nantes Écopole
<b>M. Gérard LEFEVRE</b> Association contre le survol de l'agglomération nantaise	<b>M. Dominique BOSCHET</b> Association contre le survol de l'agglomération nantaise
<b>M. Jean-Michel MARCHAND</b> LPO Loire-Atlantique	<b>Mme Marie-Joseph VEYRAC</b> Société Nationale de Protection de la Nature
<b>M. Patrick DUCRET</b> Association de défense des riverains de l'aéroport Nantes-Atlantique	En cours de désignation
<b>M. Jean-Marie RAVIER</b> Atelier Citoyen	<b>M. Xavier METAY</b> France Nature Environnement Pays de la Loire
<b>M. Eric AITKACI</b> Collectif des citoyens exposés au trafic aérien	<b>M. Paolo FERREIRA</b> Collectif des citoyens exposés au trafic aérien
<b>M. François PAYNOT</b> Pôle de compétitivité EMC2	<b>M. Dominique RAIMBOURG</b> Association sud Loire Avenir